

# Les Expulsions pour le premier Juillet

Plusieurs fois déjà au Conseil général j'ai attaché le grelot, au nom du groupe socialiste, sur cette importante question; non seulement il n'y a pas eu d'expulsion dans le département mais une mesure législative est intervenue permettant d'accorder des sursis jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1923.

Cette date est proche et il convient d'attirer l'attention des gouvernants sur la nécessité d'accorder une prorogation jusqu'en juillet 1924.

C'est, en effet, par milliers que, dans nos régions, on compte les jugements d'expulsion pour le mois de juillet.

Il est d'ores et déjà certain, la crise du logement étant générale, que les huissiers et les gendarmes n'exécuteront pas ces décisions, le gouvernement se rend bien compte du « chaos » formidabile qui s'en suivrait, dans tout le pays.

Car la situation locale reste stationnaire; les offices publics d'habitations à bon marché, à peine constitués, examinent seulement les plans et devis, sollicitent des subventions ou des prêts, aussi, avec la lenteur administrative, les maisons ne commenceront à sortir de terre que dans quelques mois.

Le délai de prorogation du 1<sup>er</sup> juillet 1924 n'est donc pas exagéré.

Mais cette mesure urgente en appelle une autre qui est son corollaire : c'est la répression énergique de la hausse illicite des loyers.

Nous avons signalé dans les colonnes de ce journal des abus scandaleux ; des maisons louées 20 francs avant guerre sont à présent louées à 120 francs ! Des immeubles à usage commercial loués en 1914, 400 francs par an et dont le chiffre est honnêtement porté à 4.000 francs. Les fonctionnaires, les petits artisans, les classes moyennes sont plumés comme de la volaille : sur leurs modestes appointements ou salaires ils doivent prélever des sommes de 1.500 fr. à 2.000 francs pour s'abriter ; ajoutez à cela les impôts directs et tous les impôts de consommation et vous verrez qu'il ne reste pas grand-chose pour la nourriture, les objets de première nécessité et l'imprévu (maladie, accident, etc.).

La Chambre du 16 novembre, qui n'a pas encore voté son budget, qui doit discuter et des assurances sociales, et de l'enseignement et de la réforme électorale, etc., aura-t-elle le temps de s'occuper de ces deux questions si importantes pour les locataires ? J'en doute fort ! A moins que la crainte des prochaines élections n'incite nos élus à plus de célérité.

Louis BLÉMENT, *Conseiller général du Nord.*

# Après les incidents à propos de l'affaire Cachin

## M. Colrat envisage de modifier la législation de la Haute Cour

Paris, 26. — M. Colrat, garde des Sceaux, a chargé ses collaborateurs de réunir la documentation nécessaire à l'élaboration du projet de loi dont il a été parlé et qui tendra à apporter certaines modifications à la législation, concernant la Haute-Cour de Justice.

A son retour d'Alsace, M. Colrat constituera une commission qui sera chargée d'arrêter le texte définitif du nouveau projet qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale.

Nous croyons savoir que les présidents des commissions de législation civile et criminelle de la Chambre et du Sénat, ainsi que le premier président de la Cour de cassation feront partie de cette commission qui, par ailleurs, ne comprendra que quelques membres.

## Les marins conservent le béret

Paris, 26. — Une information, parue ce matin, tout en demandant si l'on allait retirer le béret à nos marins, annonçait qu'un casque colonial était actuellement mis à l'essai par le bataillon des fusiliers marins de Lorient.

On déclare à ce sujet au ministère de la Marine qu'il n'est nullement question de changer la coiffure de nos marins.

## La main-d'œuvre étrangère dans les Régions dévastées

Le ministre des Régions Libérées vient d'adresser aux préfets des départements sinistrés une circulaire les invitant à appliquer avec la plus grande rigueur la circulaire prise par son prédécesseur le 9 novembre 1921, sous le numéro 90, étendant sa protection à toutes les entreprises et notamment aux exploitations minières.

Chaque fois qu'il vous sera signalé, dit le ministre, qu'un entrepreneur aurait embauché un ouvrier étranger, alors qu'il savait cet ouvrier lié par un contrat à une autre entreprise, ou même sans s'être assuré auparavant que cet ouvrier était libre, vous devrez aussitôt contre cet entrepreneur les mesures qui vous paraîtront opportunes et spécialement, s'il s'agit d'un entrepreneur agréé, vous ouvrirez aussitôt contre lui une enquête en vue du retrait de son agrément.

## A propos de l'autorisation des emprunts étrangers

Paris, 26. — M. Levasseur, député de Paris, vient de déposer une demande d'interpellation « sur les raisons qui ont conduit le gouvernement en l'état actuel de notre change à autoriser de nouveaux emprunts étrangers »

# Le Président de la Chambre ne quitte pas son fauteuil

On espère que à ici quelque temps il sera complètement rétabli

Paris, 26. — Le bruit courait, hier soir, que M. Raoul Péret avait décidé, en raison de son état de santé, de se démettre de ses fonctions.

On ajoutait même que des amis étaient intervenus pour le faire revenir sur sa décision, qu'il s'était, de l'avis de l'assemblée, entouré, on éprouva de vives inquiétudes aujourd'hui complètement dissipées par les résultats d'un examen médical auquel s'est consacré M. Raoul Péret. Le malade n'est atteint d'aucune des lésions organiques que l'on pouvait redouter. Ses médecins lui assurent un entier rétablissement au prix d'un repos absolu, moral et physique, de quelques semaines. C'est pour dire que M. Raoul Péret ne songe nullement à quitter le fauteuil.

## La C. G. T. examine la reconstitution du Conseil Economique du Travail

Paris, 26. — La Commission administrative de la Confédération Générale du Travail de la rue Lafayette, réunie hier soir, a continué l'examen des propositions à prendre pour assurer la reconstitution du conseil économique du travail et a décidé d'apporter sa participation financière à l'organisation d'un nouveau congrès de représentants des régions dévastées.

## Deux crimes à l'actif de la "Tigrisse" de la Chapelle

Paris, 26. — On a envoyé hier au dépôt, Marie-Jeanne Lacoste, âgée de 33 ans, dite la « Tigrisse » de la Chapelle, qui venait de dévaliser à La Varenne-Saint-Hilaire le logement d'une de ses amies, Hélène Martel, qu'elle avait poignardé deux jours auparavant au cours d'une scène de jalousie.

Marie-Jeanne Lacoste avait déjà été condamnée à mort pour avoir poignardé une de ses rivales. Le jugement ayant été cassé pour vice de forme, elle fut acquittée.

## "Ravachol" et son complice s'évadèrent de la Guyane

Nice, 26. — La Sureté de Vintimille a remis hier au Commissariat spécial de Menton, deux Français, qui, interrogés, ont déclaré se nommer Picard et Célestino Bensa.

L'examen minutieux des archives a permis d'établir que Bensa n'était autre que Santandrea, dit Ravachol, repris de justice des plus dangereux, natif de Corse et condamné en 1911 par la Cour d'Assises du Var à 10 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour.

Quant à Picard, également repris de justice, il a son actif, 14 condamnations. Transportés tous deux à la Guyane, ils n'avaient pas tardé à s'évader.

Après avoir traversé les Guyanes Française, Hollandaise et Anglaise et l'Amérique du Sud, Santandrea et Picard s'évadèrent ensuite dirigés sur l'Espagne et sur l'Italie.

## Terrible explosion à bord d'un navire danois

Copenhague, 26. — Une terrible explosion s'est produite, au sud de la Zélande, alors que le croiseur danois « Geyser » expérimentait un nouvel appareil pour produire du brouillard artificiel. La déflagration ayant eu lieu pendant une manœuvre, quinze officiers et trente matelots ont été blessés.

### L'HUMOUR LIBRE

## LA BONNE CURE

Il a fait son temps le docteur crève, à gibus, lunettes et redingote, qui venait à la pelle, avec autorité, hochet à la tête trois fois, rédigeait une ordonnance illisible et s'en allait.

C'en est fini des purges, des lavements, des saignées, des drogues et de toutes les spécialités pharmaceutiques qui n'avaient qu'un vertu vraiment spéciale : leur inefficacité !

La médecine se modernise. Voici sa plus récente découverte : L'éminent et distingué professeur X... de Paris, s'est avisé que, s'il est rare que les malades soient guais, il n'est pas moins rare que les gens guais tombent malades.

La gaité exerce donc une action thérapeutique excellente.

Partant de cette constatation, le docteur X... et un groupe de médecins parisiens qui s'intéressent à la musique, chautent ou sont instrumentistes, ont fondé une Symphonie musicale, avec choeurs, dont ils sont les exécutants.

Aux concertos qu'ils donnent, on ne joue, que de la musique moderne et gaie, et l'on invite la clientèle.

Les médecins de la Symphonie en question assurent qu'ils guérissent tous leurs malades, ce qui est — entre nous — la meilleure manière de les conserver.

Pour ma part, je suis abonné à la méthode nouvelle et lui fais volontiers confiance. Je ne consens pas d'hypochondriques féroces qui puissent résister, sans rétrograder, les souris, à deux excursions de « Phi-Phi » qu'ils m'ont fait subir.

Une seule affaire, on se souvient, me gêne l'homme guéri, quand il rencontre l'auteur de l'opérette salvatrice, sera-t-il content de lui dire, en guise de compliment : « votre musique me fait l'effet d'une purge ou d'un lavement... » ? Bah ! le musicien se fâchera-t-il ? Après tout, qui se souvient de succès qui mène à la fortune. Or, tout ce qui touche à la « ch... » porte bonheur.

NAVA-FACRA.

# Le Centenaire de Pasteur

M. Millerand dans la ville natale du grand savant



LA CELEBRATION DU CENTENAIRE DE PASTEUR. EN SOBBONNE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. MILLERAND

Dôle, 26. — Le train-présidentiel est arrivé à 8 h. 50. Après une réception à la gare, MM. Millerand, Léon Bérard et Strauss, très acclamés, se rendent à la maison natale de Pasteur, dont les membres de la famille leur ont fait les honneurs.

Au moment Pasteur, des milliers de personnes acclament M. Millerand et applaudissent les discours glorifiant Pasteur, libérateur de l'humanité.

Après un discours du ministre de l'Instruction publique et sous la pluie qui tombe à verse, M. Millerand dépose au pied du monument, une grappe de palmes vertes.

Les vétérans, les quinqués et les écoles défilent, puis le cortège gagne, sous des arceaux de fleurs, l'hôpital.

Après sa visite aux malades, M. Millerand se repose quelques instants, puis se rend à la salle des fêtes où est servi un déjeuner de 300 convives.

M. Millerand préside la table d'honneur, ayant à ses côtés le maire, les membres du gouvernement, les élus du département et les délégués des corps savants français et étrangers.

Après la cérémonie, la visite de l'école normale supérieure, où enseigne Pasteur, a eu lieu.



Au profit des Laboratoires ces insignes seront vendus

## Divorcé, un Artiste tua son ex-femme

Il a été condamné à dix ans de travaux forcés

Paris, 26. — La Cour d'Assises de la Seine a condamné cet après-midi l'artiste lyrique Paul Andrieu, ancien élève du Conservatoire, premier prix de chant et d'opéra, qui tua de trois coups de revolver son ancienne femme, Georgette Thourout, à 10 ans de travaux forcés et à 10 ans d'interdiction de séjour.

Paul Andrieu avait épousé en 1919 Mlle Thourout, s'étant après la guerre marié d'alle et le 13 juillet 1922, le divorce fut prononcé en l'honneur de sa femme.

Quelque temps après, Paul Andrieu voulut reprendre la vie commune; comme son épouse s'y refusait, il jurra de se venger, ce qu'il fit le 8 Décembre.

Les témoins ont représenté Andrieu comme un parasite vivant au dépend de sa femme. Andrieu s'est efforcé de nier la préméditation.

## Un juge est mort en sortant du Palais

Orthez, 26. — Ce matin, M. Legay, juge au tribunal civil, qui sortait du Palais, traversait la ville en automobile, lorsqu'il mourut subitement.

M. Legay était âgé de 35 ans; se sentant indisposé, il se rendit dans sa famille, qui habite la banlieue de Paris.

## M. Bonar Law va mieux

Londres, 26. — L'état de santé de M. Bonar Law s'est amélioré et il pourra peut-être au début de la semaine prochaine, quitter Londres pour la côte sud de l'Angleterre.

# LA RUHR ROUGE

## Le saboteur Schlagetter a été fusillé Samedi

La tête haute, il se plaça devant le poteau d'exécution

Dusseldorf, 26. — L'Allemand Schlagetter condamné à la peine de mort par le conseil de guerre de Dusseldorf, pour association de malfaiteurs, espionnage et sabotage commis sur les voies ferrées, a été exécuté ce matin, à l'aube.

Le condamné a appris la nouvelle que son pourvoi était rejeté avec calme.

Il s'est confessé, a communiqué, puis a demandé à écrire une lettre d'adieu à sa famille.

L'exécution a eu lieu dans une carrière située derrière le cimetière nord de Dusseldorf.

Les détachements de différentes troupes de la garnison, chasseurs, fantassins, artilleurs et cavaliers à pied, sont groupés dans le fond de la cuvette que forme la carrière.

En avant d'eux, un petit groupe impassible : le peloton d'exécution.

Sur la crête, une frange de cavaliers, sabre au clair, se détache dans les premiers rougeoisements de l'aurore.

Un commandement bref retentit, un roulement de tambour; les troupes présentent les armes.

Le condamné descend de l'automobile qui vient de ramener, coiffé d'un chapeau rieur, escorté de deux prêtres et de son avocat.

Encastré par une escouade de chasseurs il se dirige d'un pas vite et ferme qu'accablent la pente du chemin, vers le poteau d'exécution, devant lequel il se place, la tête haute, calme.

Dix balles dans le cœur

Une voix claire et métallique se fait entendre : « Au nom du peuple français » ; c'est l'officier de justice militaire qui donne lecture du jugement du conseil de guerre, puis, très vite, on fait agencer le condamné, on lui bande les yeux. Un commandement, suivi d'une brusque fusillade, et l'on voit le corps immédiatement s'affaisser; justice est faite. Il est quatre heures dix.

Quatre infirmiers s'approchent, porteurs d'un cercueil, tandis que les troupes, l'arme au bras, se mettent en file, défilent devant le corps écroulé.

Les soldats, conscients de la justice de l'exécution, ont froidement visé. On relève dix balles dans la région immédiate du cœur. La mort a été instantanée.

Les autorités allemandes attendent la livraison du corps à l'entrée du cimetière.

C'est la première exécution capitale accomplie dans les territoires d'occupation

## L'inquiétude règne à Constantinople

### Les Commissaires alliés tiennent de fréquentes réunions

Constantinople, 26. — Une grande inquiétude règne ici.

Les hauts commissaires alliés tiennent de fréquentes réunions.

### Angora délibère sur les conséquences d'une rupture de la Conférence

Constantinople, 26. — On mande d'Angora qu'un conseil extraordinaire, tenu jeudi soir, sous la présidence de Moustapha Kemal Pacha, a délibéré longuement sur les conséquences pouvant résulter de la rupture de la conférence de Lausanne.

Les ministres, les commandants d'armées, le chef de l'état major assistaient à ce conseil

## Une démarche pressante des Alliés auprès de la Grèce

La suggestion a été présentée par la France, l'Angleterre et l'Italie

Paris, 26. — Le gouvernement français a proposé hier aux ambassadeurs de Grande-Bretagne et d'Italie une démarche pressante des alliés auprès du gouvernement hellénique.

Les alliés, résolus à ne pas se laisser entraîner dans un conflit armé, déclarent au cabinet d'Athènes que si la Grèce reprend les hostilités, elle supportera toute la responsabilité des événements qui en résulteront, sans que les puissances de l'Entente s'efforcent d'arrêter l'armée turque qui viendrait combattre en Thrace et sans qu'elles admettent l'entrée de la flotte hellénique dans les détroits.

Le général Pellé a été mis au courant de la suggestion présentée par la France, l'Angleterre et l'Italie.

## M. Venizelos a déclaré "C'est la Paix"

Lausanne, 26. — Après une séance qui a duré de 9 heures 30 à 11 heures 30, un accord est intervenu en présence des chefs des délégations alliées entre les représentants de la Grèce et de la Turquie.

En quittant le château d'Ouchy, M. Venizelos a déclaré aux journalistes qu'il n'interrogerait : « C'est la paix ».

## Un accord turque vient d'intervenir

Lausanne, 26. — Voici les bases de l'accord qui vient d'intervenir : Reconnaissance par la Grèce du principe d'indemnité pour les réparations villes envahies par la Turquie à suite d'indemnité; rectification de la frontière dans la région de Karagach ; il n'est pas question de revenir à la frontière de 1915, la ville de Simolok et le chemin de fer de Kullei Bourgas sont hors de discussion; Résolution des bateaux saisis après l'armistice de Mondros par la Grèce et par la Turquie.

Le Comité financier turc a formulé une réserve au sujet de la rectification de frontière réservée dont il n'a pas voulu cependant faire un obstacle à la conclusion de l'accord.

Le Comité financier turc a formulé une réserve au sujet de la rectification de frontière réservée dont il n'a pas voulu cependant faire un obstacle à la conclusion de l'accord. Une séance officielle pour ratifier l'accord définitivement.

Les, ce qui donne à croire que les agitateurs se déplacent d'une ville à une autre pour provoquer des soulèvements et créer des barrières.

Dans le courant de l'après-midi, les communistes ont livré assaut aux locaux des journaux bourgeois. Il en est résulté un combat avec les pompiers, qui assurent la police de la ville. Cinq personnes ont été grièvement blessées. De nombreux magasins ont été envahis et les marchandises pillées. Toutes les boutiques, les restaurants et les cafés ont été saccagés. Les autorités d'occupation maintiennent leur attitude de neutralité.

## Quels sont les promoteurs des troubles sanglants ?

Dusseldorf, 26. — Il devient de plus en plus difficile de se faire une idée exacte de la situation.

Les journaux de droite ont une tendance à représenter le mouvement d'effervescence comme essentiellement communiste, afin de pouvoir plus facilement faire critique de l'étranger l'attitude des autorités d'occupation qu'elles accusent, en restant neutres, de vouloir favoriser les membres bolchévistes, ce qui est pour le moins paradoxal.

D'autre part, les organes communistes se défendent d'être les promoteurs du mouvement, du moins à l'origine, et de la révolte spontanée de dizaines de milliers de travailleurs dans l'impossibilité de vivre avec les salaires actuels.

Il semble bien s'agir seulement de troubles économiques et non d'un mouvement politique, causés par le renchérissement excessif du prix de la vie.

## A Dortmund il y a 60.000 grévistes

Dusseldorf, 26. — A Dortmund, le nombre de grévistes s'élève maintenant à soixante mille. Dans leur plus grande majorité, les ouvriers en grève sont opposés aux violences et aux troubles; ils désirent seulement se remettre à leur travail et obtenir l'acceptation de leurs revendications de salaires par les employeurs, mais leur excitation contre la police est toujours très grande.

## Graves attentats

Dusseldorf, 26. — Le 25 mai, à 23 heures, une bombe a explosé au passage d'une locomotive de Düren, Cologne, à proximité de la zone britannique. Le rail a été coupé sur une longueur de deux mètres.

On a trouvé un obus de 420 au dépôt de machines d'Essenfeld, dans les travaux de charbon servant au chargement quotidien des tenders des locomotives.

Des sanctions sont en cours.

## Troubles et pillages à Bochum, maintenant

Dusseldorf, 26. — Après Dortmund et Gelsenkirchen, la ville de Bochum a été à son tour, hier, le théâtre de troubles communistes.

## Le Reich nous ferait des offres sérieuses

Elles seraient garanties par l'économie allemande

Berlin, 26. — Selon un journal de Berlin, les nouvelles propositions allemandes cisseront que l'économie allemande est disposée à fournir la caution nécessaire pour garantir l'offre allemande. Cette caution ne peut pas encore être chiffrée, mais les offres de la ministre des Affaires étrangères. On fait connaître qu'un mieux sensible s'est produit dans l'état de santé de M. Jasper.

## Pour la solution du problème des réparations

Des documents belges sont arrivés à Paris

Bruxelles, 26. — Il résulte des renseignements recueillis dans les milieux autorisés belges que des documents techniques et financiers belges concernant la solution du problème des réparations viennent d'être envoyés à Paris pour être communiqués au gouvernement français.

Il s'agit d'un simple échange de vues entre les deux gouvernements.

On sait que l'entrevue qui devait avoir lieu dimanche a été retardée à la suite d'une légère indisposition de M. Jasper. Dès que celui-ci sera rétabli, la réunion projetée aura lieu, soit à Paris, soit à Bruxelles, au ministère des Affaires étrangères. On fait connaître qu'un mieux sensible s'est produit dans l'état de santé de M. Jasper.

## L'ordre parfait règne partout en Bulgarie

Sofia, 26. — L'Agence Bulgare a dit autorisée à démentir de la façon la plus catégorique les informations des journaux autrichiens selon lesquelles M. Stamboulisky et les ministres auraient dû partir devant les révolutionnaires.

Un ordre parfait règne partout en Bulgarie.

## Un des compères du drame d'Avion s'est constitué prisonnier

Vendredi dans la journée le brigadier Edouard Janssens, 30 ans, sujet belge, inculpé comme complice du meurtre du chef de chasseur De Witté, à Avion, s'est constitué prisonnier à la gendarmerie de Lens.

Il n'a fait aucune déclaration et a été transféré au parquet de Béthune.

## Un aénicheur de pies s'est brisé le crâne à Becquigny

Jeudi dernier, vers 6 heures de nuit, un nommé Meunier-Ernie, qui est âgé de 30 ans et habite Becquigny (Aisne), voulut chercher un nid de pies, qui se trouvait environ 12 mètres du sol, sur un arbre près de l'habitation de ses parents.

Mais il en prit, par conséquent, un peu qu'il se proposait d'atteindre, le poids égalitaire, tombe dans le vide, le tête la première, et se tua.